Francheville
attractive par nature

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Conseil municipal du 30 mars 2023

SOMMAIRE

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 3
Les recettes réelles de fonctionnement 3
Les dépenses réelles de fonctionnement 4
Le virement à la section d'investissement (autofinancement) 6
II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT 7
Les recettes d'investissement 7
Les dépenses d'investissement 8
ANNEXE 1 : EQUILIBRE GENERAL DU BP 2023 10

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRE		BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
013	Atténuation de charges	69 000 €	50 000 €	-28%
70	Produits des services	1 227 942 €	1 350 459 €	10%
73	Impôts et taxes	11 071 991 €	12 625 991 €	14%
74	Dotations et participations	1 722 228 €	1 735 727 €	1%
75	Autres produits de gestion courante	3 185 €	4 685 €	47%
sous-total recettes de gestion courante		*14 094 346 €*	*15 766 862 €*	*12%*
77	Produits exceptionnels	32 875 €	- €	-100%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		14 127 221 €	15 766 862 €	12%
retraitements		*686 151 €*		
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITEES		14 813 372 €	15 766 862 €	6%

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 6% par rapport au BP 2022 après retraitement des recettes inscrites au BP 2022 (compensation de taxe d'habitation relative aux syndicats intercommunaux pour un montant de 686 k€ notifiée par l'Etat fin 2022).

Le chapitre 013 enregistre principalement les recettes de remboursement de l'assurance statutaire et de la Sécurité sociale en cas d'absence pour arrêt maladie des agents municipaux. En 2022, l'indemnité inflation a été remboursée par l'Etat sur ce poste ce qui explique la diminution de 19 k€ de BP à BP.

Le chapitre 70 enregistre principalement les recettes issues de la tarification des services communaux. Le BP 2023 est en hausse de 10% par rapport au BP 2022 (soit + 122 k€) en raison principalement de :

- l'augmentation attendue des recettes relatives aux activités périscolaires et extrascolaires (dont la restauration scolaire) pour un montant de 32 k€ en raison de l'augmentation de la fréquentation des services et de la revalorisation tarifaire adoptée en juillet 2022 et qui produira son effet « année pleine » en 2023 ;

- l'augmentation attendue des recettes relatives aux locations des salles municipales pour un montant de 23 k€ suite à la reprise des activités associatives et privées après 3 années marquées par les restrictions sanitaires ;

- recettes ponctuelles pour 60 k€ liées à la refacturation de travaux et projets menés par la commune (30 k€ refacturés à un riverain pour la réfection d'une voirie communale et 30 k€ refacturés à la commune de Craponne pour mener une étude conjointe sur le devenir du site de Charial).

Le chapitre 73, relatif à la fiscalité, apparait en augmentation de 14%. Cette augmentation nécessite d'être retraité en raison de l'effet de périmètre indiqué précédemment. Après retraitement, **ce poste de recette augmente de 7%.** Cette augmentation est attendue en raison de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales de 7,1% acté par l'Etat dans la Loi de finances pour 2023 et qui génèrera un produit

supplémentaire estimé à 700 k€ pour la commune, et ce sans augmentation des taux de fiscalité directe locale pour la 9e année consécutive.

Le chapitre 74 recouvre principalement les dotations de l'Etat, les compensation d'exonération d'impôts locaux et les subventions de la CAF. Ce poste est **en augmentation de 1%** par rapport au BP 2022 malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 17 k€ prévue pour 2023. Cette baisse est compensée par la revalorisation des subventions de la CAF pour 13 k€ et l'encaissement des aides de l'Etat relative à la location de véhicules électriques faisant partie du parc automobile de la commune (18 k€).

Les dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRE		BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
011	Charges à caractère général	2 900 130 €	3 299 232 €	14%
012	Dépenses de personnel	8 292 040 €	8 900 000 €	7%
014	Atténuation de produits	388 123 €	487 123 €	26%
65	Autres charges de gestion courante	1 064 540 €	1 085 440 €	2%
sous-total dépenses de gestion courante		*12 644 833 €*	*13 771 795 €*	*9%*
66	Charges financières	141 101 €	161 268 €	14%
67	Charges exceptionnelles	22 400 €	17 000 €	-24%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		12 808 334 €	13 950 063 €	9%

Le chapitre 011, dans lequel figure l'ensemble des charges permettant à la collectivité d'assurer ses missions, est budgété à hauteur de 3 299 k€, en augmentation de 14% (soit + 400 k€) par rapport au BP 2022. Cette augmentation est multi-factorielle :

- Le poste des dépenses relatives aux fluides (électricité, gaz, eau et carburant) est en augmentation de 17% par rapport au BP 2022. Cela représente une dépenses supplémentaire prévisionnelle de 72 k€ dont 60 k€ au titre de la fourniture d'électricité et de gaz ;

- Les dépenses relatives aux marchés de fourniture de repas pour les restaurants scolaires et les crèches de la commune sont en augmentation de 14% soit +67 k€. Cela s'explique d'une part par la revalorisation des prix de fourniture des repas (+10% concernant la restauration scolaire) et d'autre part par l'augmentation continue de la fréquentation des restaurants scolaires ;

- L'inflation touche également des postes variés tels que la maintenance (technique et informatique), l'entretien des bâtiments publics et des espaces extérieurs avec des augmentations comprises entre 5% et 10% par rapport à 2022 ;

- Dans le cadre des travaux relatifs à la réhabilitation des gymnases du parc sportif, la commune devra souscrire à une assurance dommage-ouvrage pour bénéficier de la garantie décennale pour un coût estimé à 47 k€ pour 2023.

Pour 2023, la commune a souhaité donner la priorité à l'accueil des enfants lors des temps périscolaires et extrascolaires en multipliant par 3 les moyens alloués aux services concernés. Au total, ce sont plus

de 30 k€ de crédits supplémentaires qui sont fléchés afin de permettre le renouvellement du matériel, l'accueil d'intervenants extérieurs, l'organisation de sorties et l'amélioration des séjours d'hiver et d'été.

Le BP 2023 intègre également des projets en lien avec le développement urbain de la commune. Ainsi, 60 k€ sont provisionnés pour mener une étude conjointe et partenariale avec Craponne sur le devenir du site de Charial et 10 k€ pour la rédaction d'une charte urbaine et architecturale en lien avec le CAUE[1].

Le chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel progresse de 7% (soit + 608 k€) par rapport au BP 2022. Cette augmentation est beaucoup plus importante que les années précédentes en raison de mesures de revalorisation des rémunérations des agents publics :

- Le SMIC a augmenté à trois reprises depuis janvier 2022 (+2,65% en mai 2022 puis +2,03% en août 2022 puis + 1,81% en janvier 2023) générant une augmentation estimée à 50 k€ pour 2023 ;

- La revalorisation du point d'indice de 3,5% pour tous les agents publics à compter de juillet 2022 entraine un coût supplémentaire de l'ordre de 250 k€ en 2023. A ce stade, il n'est pas intégré au BP 2023 une nouvelle augmentation du point d'indice ;

Le BP 2023 intègre également les augmentations financières liées au GVT (glissement-vieillesse-technicité), phénomène qui entraine une augmentation naturelle et non maitrisable des dépenses de personnel en raison du déroulé de carrière des agents titulaires de la fonction publique. Cette augmentation est estimée à 2% des dépenses relatives aux rémunérations des agents soit environ +165 k€.

Enfin, il convient d'ajouter sur ce poste de dépenses les priorités politiques en termes de renforcement des services et d'évolution des besoins de la population :

- Recrutement d'une ATSEM pour ouverture d'une classe maternelle à l'école du Bourg (+35 k€) ;
- Recrutement d'un agent technique au service des espaces verts sur un poste vacant (+37 k€) ;
- Recrutement d'un agent administratif au service état civil (+40 k€) ;
- Recrutement d'un agent technique sous la forme d'un « contrat de projet » sur la thématique des économies d'énergie (+45 k€).

Le chapitre 014 relatif aux atténuations de produits augmente de 26% par rapport à 2022 (soit +99 k€). Cette variation s'explique principalement par la modification prévisionnelle de l'attribution de compensation versée à la Métropole de Lyon. En effet, la compétence GEMAPI[2] a été transféré le 1er janvier 2018 de la commune à la Métropole mais le transfert de charges n'avait pas été évalué jusqu'à présent par les services métropolitains. Les charges correspondantes ont été évalués à 76 k€ ce qui portera l'attribution de compensation à 222 k€ en 2023 contre 146 k€ en 2022.

[1] Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
[2] Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Le chapitre 65, qui correspond principalement aux subventions et participations, est en augmentation de 2% par rapport au BP 2022. Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires débattu en février 2022, le soutien de la commune aux associations franchevilloises est maintenu en 2023 avec une enveloppe de près de 350 k€ pour soutenir les projets associatifs. De même, la participation de la commune au CCAS est une nouvelle fois conforté et atteint 455 k€. Par ailleurs, des crédits libres sont désormais alloués aux OCCE[3] des écoles primaires pour leur permettre de mener à bien leurs projets pédagogiques (achat de matériel et de jeux, organisation de sorties…). Ces crédits sont fixés par la délibération n° 2022-10-15 sur la base de 20 € par élèves. Cette dépense était jusqu'en 2022 assumée par la commune au chapitre 011.

CHAPITRE		BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 064 540 €**	**1 085 440 €**	**2%**
	subventions aux associations (hors crédits libres OCCE)	*348 165 €*	*348 825 €*	*0%*
	crédits libres aux OCCE		*24 040 €*	
	participation au CCAS	*455 550 €*	*455 550 €*	*0%*
	indemnités et formation des élus	*195 500 €*	*193 260 €*	*-1%*
	autres	*65 325 €*	*63 765 €*	*-2%*

Enfin, les charges financières augmentent de 14% en 2023 (+20 k€) en raison de la remontée des taux d'intérêt depuis mi-2022 bien que 80% de la dette de la commune ait été conclue à taux fixe.

Le virement à la section d'investissement (autofinancement)

Les dépenses et recettes détaillées ci-dessus sont dites **réelles**, c'est-à-dire qu'elles donnent lieu à décaissements et encaissements. Ces opérations réelles sont complétées au budget par des opérations **d'ordre**, qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie mais qui répondent à des obligations comptables (amortissements de biens et subventions, production immobilisée) ou à des mécanismes budgétaires (reprise du résultat reporté, provision pour dépenses imprévues). Ces données, intégrées au budget, permettent de déterminer **le virement prévisionnel de la section de fonctionnement, et soulignent l'importance de la détermination de la municipalité à dégager de l'autofinancement**. Cet agrégat est essentiel car il traduit les efforts de la collectivité effectués pour autofinancer ses dépenses d'investissement (équipement et remboursement du capital de la dette).

BP 2023 - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
dépenses réelles	13 950 063,00 €	recettes réelles	15 766 862,00 €
amortissement	580 000,00 €	opérations d'ordre	33 150,00 €
dépenses imprévues	100 000,00 €	résultat reporté	3 263 579,58 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**14 630 063,00 €**	**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**19 063 591,58 €**

	19 063 591,58 €
-	14 630 063,00 €
détermination du virement	4 433 528,58 €

[3] Office central de la coopération à l'école

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 19 063 591,58 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 4 433 528,58 €.

Ce virement est complété de la dotation aux amortissements (580 000 €), qui est affectée au chapitre 040. Ensemble, ces deux flux matérialisent l'autofinancement prévisionnel du BP 2023.

A noter que, comme chaque année, une enveloppe supplémentaire pour dépenses imprévues est budgétée à hauteur de 100 000 €.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

CHAPITRE		BP 2022 hors RAR	BP 2023 hors RAR	Evolution 2023/2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	240 000 €	185 000 €	-23%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 789 059 €	1 426 160 €	-20%
13	Subventions d'investissement	182 790 €	120 000 €	-34%
16	Emprunts	2 044 421 €	2 716 325 €	33%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors travaux d'office)		4 256 270 €	4 447 485 €	4%

Des recettes propres viennent financer exclusivement les dépenses d'investissement. Il s'agit :

- du FCTVA (dotation de l'Etat sur les investissements réalisés en n-1) et de la taxe d'aménagement (reversée partiellement par la Métropole de Lyon) : inscrites au chapitre 10, ces recettes sont respectivement budgétées à hauteur de 165 k€ et de 20 k€.
- des subventions d'investissement (chapitre 13) versées par les partenaires financiers de la commune pour un montant prévisionnel de 120 k€. Le détail de ces recettes prévisionnelles est le suivant :

Projet	Financeur	Montant inscrit au BP 2023
Création d'un cheminement piéton Arpinières – Bruissin	Métropole de Lyon	120 000 €

Au chapitre 1068, l'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la couverture du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2022, conformément à la délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

Enfin, et afin d'équilibrer le budget, il est autorisé un recours à l'emprunt à hauteur de 2,7 M€ environ. Il s'agit d'un montant prévisionnel qui sera réévalué en fonction des réalisations de l'exercice 2022.

La commune bénéficie également de reste-à-réaliser de l'exercice 2022 à hauteur de 210 k€. Il s'agit principalement de subventions d'investissement accordées par l'Etat et la Région pour lesquelles les appels de fonds n'ont pas encore été réalisés.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement atteignent 7,9 M€ en 2023, en augmentation de 49% par rapport à 2022 ce qui traduit la montée en puissance du programme d'investissement de la commune. On distingue au sein de cette catégorie les dépenses d'équipement (travaux, mobiliers, véhicules, équipements informatiques…) des dépenses relatives au remboursement du capital de la dette.

CHAPITRE		BP 2022 hors RAR	BP 2023 hors RAR	Evolution 2023/2022
20	Immobilisations incorporelles	85 000 €	148 900 €	75%
204	Subventions d'équipement versées	237 874 €	357 580 €	50%
21	Immobilisations corporelles	1 401 125 €	1 284 498 €	-8%
	Opérations d'équipement	2 745 316 €	4 980 980 €	81%
	sous-total Dépenses d'équipement	4 469 315 €	6 771 958 €	52%
10	Dotations, fonds divers et réserves		62 529 €	
16	Emprunts	835 950 €	1 067 217 €	28%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors travaux d'office)		5 305 265 €	7 901 704 €	49%

Les dépenses d'équipement (hors reste-à-réaliser) atteignent 6,8 M€ en 2023 (contre 4,5 M€ en 2022). Ces dépenses sont réparties pour 3,2 M€ au titre de l'investissement courant (renouvellement du matériel, gros entretien du patrimoine immobilier) et pour 3,6 M€ au titre des grands projets du mandat 2020-2026.

Crédits nouveaux 2023 Axe / projet	en k€
Amélioration et gros entretien des bâtiments	1 268
Rénovation thermique et performance énergétique des bâtiments	919
Accessibilité, sécurisation et mise aux normes du patrimoine	452
Remplacement équipements, matériels et véhicules	287
Renouvellement du parc informatique	157
Logement social	100
sous-total investissements courants	**3 183**
Rénovation des gymnases du parc sportif	1 000
Participation Aquavert - nouveau centre aquatique	258
sous-total Equipements Sportifs	***1 258***
Transfert de la crèche du Bourg	850
Création de classes au groupe scolaire du Bourg	200
Amélioration performance énergétique groupe scolaire du Bourg	100
sous-total Equipements Familles	***1 150***
Extension du nouveau cimetière	445
Espaces publics, cadre de vie et cimetières	309
Projets participatifs	150
Vidéo-protection et fibre	140
Espace Naturel Sensible du vallon de l'Yzeron (financement Métropole)	66
Relocalisation des services techniques au Fort	57
Acquisitions foncières (parcs et sentiers)	15
sous-total Cadre de vie et Environnement	***1 182***
sous-total grands projets	**3 589**
TOTAL crédits nouveaux investissement 2023	**6 772**

Ces dépenses d'équipement sont également ventilées par politiques publiques, ce qui permet de mettre en lumière les secteurs d'intervention de la commune pour l'année 2023 :

A ces 6,8 M€ d'investissements nouveaux s'ajoutent les dépenses reportées des années précédentes qui ont été engagées mais pas encore réalisées (principe des reste-à-réaliser). Ce sont ainsi 928 k€ de dépenses d'équipement supplémentaires, **ce qui porte le budget total pour 2023 à 7,7 M€.**

Concernant la dette, **les dépenses relatives au remboursement du capital des emprunts contractés par la commune atteignent 1,1 M€** en 2023 en augmentation de 28% par rapport à 2022.

A noter qu'il est également prévu en dépenses d'investissement, une enveloppe pour dépenses imprévues de 100 k€ à l'instar de la section de fonctionnement.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 9 850 541,82 € grâce à un emprunt d'équilibre de 2 716 325,39 €. Le montant de cet emprunt sera réajusté en cours d'année en fonction des réalisations constatées au cours de l'année. Si la commune venait à emprunter 2 M€ en 2023, l'encours de dette augmenterait de 0,9 M€ pour atteindre 8,2 M€.

ANNEXE 1 : EQUILIBRE GENERAL DU BP 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT [1] 14 050 K€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT [1] 19 030 K€
CHARGES GENERALES 3 299 K€	PRODUITS DES SERVICES 1 350 K€
DEPENSES DE PERSONNEL 8 900 K€	IMPOTS ET TAXES 12 626 K€
AUTRES CHARGES COURANTES 1 085 K€	DOTATIONS ET SUBVENTIONS 1 736 K€
ATTENUATION DE PRODUITS 487 K€	ATTENUATION DE CHARGES 50 K€
FRAIS FINANCIERS 161 K€	AUTRES PRODUITS 5 K€
DEPENSES EXCEPTIONNELLES 17 K€	RECETTES EXCEPTIONNELLES -
DEPENSES IMPREVUES 100 K€	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 3 264 K€

AUTOFINANCEMENT (VIREMENT ET AMORTISSEMENT NET) 4 980 K€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT [2] 9 638 K€	RECETTES D'INVESTISSEMENT [2] 9 638 K€
REMBOURSEMENT DETTE 1 067 K€	AUTOFINANCEMENT 4 980 K€
DEPENSES D'EQUIPEMENT 6 772 K€	
DEPENSES REPORTEES 928 K€	RECETTES REPORTEES 211 K€
AUTRES DEPENSES 63 K€	EMPRUNT 2 716 K€
DEPENSES IMPREVUES 100 K€	DOTATIONS 1 611 K€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 708 K€	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 120 K€

[1] Opérations réelles et résultat reporté

[2] Hors opérations patrimoniales et travaux d'office équilibrées en dépenses et recettes